

© Conception Service Communication Ville de Joué-lès

La dématérialisation de nos procédures d'inscription et de réservation aux Accueils De Loisirs : Suivez le guide !

- 1. Pour activer votre espace citoyen, 3 situations possibles : -
- Vous utilisez déjà l'espace citoyen pour votre/vos enfant(s), aucune démarche complémentaire n'est à faire, vous pourrez vous connecter le jour d'ouverture des inscriptions réservations.
- Vous n'utilisez pas l'espace citoyen pour les activités familles alors que votre/vos enfant(s) est/sont inscrit(s) dans une école publique de Joué-Lès-Tours ou a/ont déjà fréquenté un accueil de loisirs municipal : Vous avez dû recevoir un mail vous invitant à activer votre espace « famille ».
- Votre/vos enfant(s) n'a/n'ont jamais été inscrit(s) dans une école publique de Joué-lès-Tours et/ou n'a/n'ont jamais fréquenté un accueil de loisirs municipal : Nous vous invitons à contacter l'accueil Joué famille au 02 47 39 70 83.

2. La démarche d'inscription aux accueils de loisirs municipaux :

Les inscriptions se font à l'année pour chaque type de période et par enfant :

- Mercredis de l'année scolaire.
- Petites vacances.
- Grandes vacances.

Elles sont ouvertes toute ou partie de l'année

- 3. La réservation : –
- Une fois l'inscription réalisée pour une activité, vous pourrez réserver selon le calendrier d'ouverture des réservations pour les périodes souhaitées. Rendez-vous dans MINFOS PRATIQUES sur la page d'accueil

Ces réservations sont modifiables par mail :

- Jusqu'à 15 jours avant le 1^{er} mercredi de chaque période
- Jusqu'à 15 jours avant le début des petites vacances considérées
- Jusqu'à J- 6 semaines du début des vacances de juillet Août (dates précisées chaque année).

L'activation est obligatoire pour accéder à vos infos famille.

Enfant par enfant, activité par activité !

Attention, les réservations sont limitées aux capacités d'accueil de chaque centre et par jour.

Si les quotas sont atteints, vous ne pourrez plus réserver la date concernée.





Je recommence pour chaque activité si nécessaire et ce pour chaque enfant

